

REPUBLIQUE DE DJIBOUTI
UNITE-EQUALITE-PAIX

PREMIER MINISTRE

MINISTERE DELEGUE AUPRES DU PREMIER MINISTRE
CHARGE DE LA PROMOTION DE LA FEMME
DU BIEN ETRE FAMILIAL ET DES AFFAIRES SOCIALES

RAPPORT NATIONAL
D'EVALUATION
DE LA MISÉ EN ŒUVRE
DES PLATES FORMES D'ACTION
DE BEIJING

PROPERTY OF
DAY/WFCSD

DOCUMENT TECHNIQUE

JUILLET 1999

djiboutienne dans le processus de développement et le plan d'action de mise en œuvre de cette stratégie. C'est pour ce faire que nous proposons par la présente à tous les groupes de promotion de la femme des Nations Unies, le CFA et la Division des

SOMMAIRE

I. Aperçu Général	Page 7
II. Introduction	Page 8
III. Evaluation	Page 9
3.1. Lutte contre la pauvreté	Page 9
3.1.1. Diagnostic	Page 9
3.1.2. Stratégie de lutte contre la pauvreté	Page 9
3.1.2.1. Education et formation des femmes	Page 14
3.1.2.2. Stratégies d'assainissement	Page 14

3.4.3. Stratégie pour la poursuite des objectifs	Page 36
3.5. Femmes et économie	Page 37
3.5.1. Rijah - Diagnostic	Page 40
3.5.2. Stratégies	Page 41
3.5.3. Perspectives: Femmes et développement économique	Page 48
IV. Conclusion générale	

DATIERS

statistiques

les plus

tableaux

prés des

compte

es : les

ixè et les habitants de structures

dans ces catégories, la proportion de

très pauvres aurait, en toute

dans ce document émanant de

l'Enquête Démographique Inter-censitaire (ED)

de 1991, du Ministère

de, du Ministère de la Santé Publique et de la

djibouti

OBSERVATIONS



Eu égard à l'absence d'homogénéité dans les données nationales, nous nous sommes efforcés de trouver les données récentes disponibles.

Ainsi, la majeure partie des statistiques de base et présentées dans ce rapport reposent sur l'Enquête djiboutie Ménages (EDAM - IS) de 1996. Cependant, l'EDAM ne tire pas de trois groupes de population très pauvres, et, vis-à-vis des personnes sans domicile permanent, nomades, les personnes sans domicile temporaire. Si l'enquête avait été effectuée dans les deux dernières catégories, il est à l'évidence que la proportion de personnes extrêmement pauvres et de extrême pauvreté aurait augmenté nettement.

Les autres données statistiques

1991, du Ministère

de l'Education

Banque Nation

Équivalents monétaires

Franc Djibouti = Fdj

1 USD = 177,721 Fdj

Sigles

ADEPF ASSOCIATION DJIBOUTIENNE D'EQUILIBRE ET LA PROMOTION DE LA FAMILLE

BTS BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR

CAP COMPORTEMENTS ATTITUDES ET PRATIQUES

CFPEN CENTRE DE FORMATION DU PERSONNEL DE L'EDUCATION NATIONALE

DPFF DIRECTION POUR LA PROMOTION DE LA FEMME ET DE LA FAMILLE

INDICATEURS SOCIAUX

FASR FACILITE D'AJUSTEMENT STRUCTUREL RENFORCE

FNUAP FONDS DE NATIONS UNIES POUR LA POPULATION

IEC INFORMATION EDUCATION COMMUNICATION

MEN MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

MST MALADIES SEXUELLEMENT TRANSMISSIBLES

PNUD PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

RDD REPUBLIQUE DE DJIBOUTI

UNFED UNION NATIONALE DES FEMMES D'AFRIQUE

POUR L'ENFANCE

D'AMERIQUE

UNICEF

USD

FONDS DES NATIONS

MONNAIES DES ETATS

pour la rédaction du Rapport National d'évaluation de la mise en œuvre des plates formes d'action.

Pour l'élaboration de ce rapport, le Ministère Délégué auprès du Premier Ministre, chargé de la Promotion de la Femme, du Bien Etre Familial et des Affaires Sociales, a consulté et a impliqué tous les départements nationaux concernés (Ministères, Directions, ONGs) et les partenaires

de développement dominés à Djibouti (Organisations Internationales, Agences de Développement, Organisations Non Gouvernementales, Ambassades et Consulats).

II. Introduction

Djibouti se trouve à mi-distance de l'Equateur et ouït sa frontière avec l'Ethiopie, la Somalie et l'Erythrée. Le pays est marqué par une

La République de Djibouti est située dans la zone tropique du Cancer, et partage les saisons tropicales, et d'une température moyenne annuelle de 25°C.

\$ bas (53%)
s pour les hommes pour les femmes

993, Djibouti est en termédialité.
Il compte la plus forte proportion militaires

de la population féminine de 15 à 60 ans. Il ressort que les moins de 15 ans demeurent majoritaire (35%) alors que les plus de 60 ans ne représentent qu'environ 4% de l'ensemble de la population.

Ensuite, malgré le fait de l'influence des traditions, les femmes accusent encore une fécondité prononcée : 6 enfants par femme en moyenne. Cette tendance récente a pour causes principales la valeur économique et sociale de l'enfant, une mortalité infantile égale à 114/1000 et surtout une faible utilisation des moyens contraceptifs (26%).

Evaluation

Le Gouvernement a mené différentes études et enquêtes sociétales de l'ajustement pour évaluer la pauvreté. Ces dernières années, la pauvreté a augmenté et apparaît comme un phénomène à la fois rural et urbain, lié à la crise économique.

Djibouti est pauvre (45 %) à très moyen niveau. Selon l'étude de la pauvreté menée par la Banque mondiale en 1998, les femmes représentent 52,6 % de la population active occupée et 34 % de la population active non occupée.

Les femmes sont plus nombreuses à vivre dans la pauvreté et plus particulièrement en milieu rural.

Djibouti figure parmi les pays à faux d'alphanétisatifs et a une très faible espérance de vie à la naissance (hommes : contre 49 ans pour les femmes).

Avec un revenu moyen par habitant de 780 dollars US, Djibouti se classe dans la tranche inférieure des pays à revenus faibles. Mais cette valeur ne reflète pas la réalité car une consommation des étrangers expatriés (coopérants français) présents dans le pays.

Par ailleurs, la structure par âge de la population féminine de 15 à 60 ans. Il ressort que les moins de 15 ans demeurent majoritaire (35%) alors que les plus de 60 ans ne représentent qu'environ 4% de l'ensemble de la population.

3.1 Lutte contre la pauvreté

3.1.1. Bilan - Diagnostic

Durant les dernières années, le Gouvernement a mené plusieurs études et enquêtes sur les niveaux de pauvreté et mieux cerner les causes de la pauvreté entre autres que la pauvreté rurale. La pauvreté s'est aggravée avec la baisse des cours mondiaux des matières premières.

Plus de la moitié de la population est pauvre (10 %). Les hommes sont plus nombreux à vivre dans la pauvreté (10,5 %) que les femmes (9,5 %). La population rurale est plus pauvre que la population urbaine. Les personnes qui interviennent à plus de 500 mètres de leur lieu d'habitation sont plus nombreuses à vivre dans la pauvreté et plus particulièrement en milieu rural.

raison de leur carence d'éducation et de formation, mais surtout pour des raisons d'ordre culturel.

En effet, l'Etat a dédié à la recherche et au développement scientifique et technique un budget de 10 milliards de francs en 1996, soit 1,4% du PIB.

En effet, en 1996, le budget de recherche et développement scientifique et

A travers leurs activités rémunérées et/ou non rémunérées (tâches domestiques, communautaires et professionnelles), les femmes participent activement à la vie économique et sociale, et à la lutte contre la pauvreté. L'impératrice économique demeure à cet effet une condition essentielle à l'éradication de toute forme de pauvreté. Aussi, dans le village de Mothoreux menagent les revenus des femmes procurés par des activités qui assurent la subsistance. Cependant l'accès au crédit auprès des institutions financières existantes est limité et insuffisante pour faire face à tous les besoins, notamment des plus démunis. Des associations (coopératives, associations, groupes, etc.) existent au sein de cette population.

et une volonté des femmes des zones urbaines de l'intérieur du pays de participer à un système de micro – crédits.

Ces constatations impliquent les politiques et priorités suivantes :

- ♦ L'accélération de la croissance est le seul moyen sûr de générer les

ance — après 9 ans d'enseignement. Les enfants entrent à l'école à un âge relativement tardif pour un enfant sur quatre environ et leur scolarité s'achève à partir de 14 ans. Moins de 50% des jeunes de 14 à 20 ans fréquentent l'école.

Les taux d'inscription sont faibles et les enfants des ménages pauvres ont moins d' chances d'accéder à l'école. L'absence de formation constitue donc une des causes principales de la pauvreté. La faible niveau d'instruction entraîne un handicap à l'emploi et à la promotion de la femme.

Ces résultats montrent que les filles sont moins bien éduquées que les garçons, mais sont toutefois plus généralement scolarisées. Ce phénomène s'explique par le fait que les jeunes filles accourent moins souvent de leurs obligations scolaires et des tâches domestiques qui se traduit essentiellement par des résultats scolaires médiocres.

Parmi les pauvres, le taux d'analphabétisme atteint 64%, mais même

a) Le système éducatif

Le système éducatif djiboutien demeure calqué sur le système enseignement français structuré en deux niveaux, le primaire et le secondaire. L'éducation est dispensée dans les établissements publics et privés. La population croissante et la poussée démographique aidant, l'effectif des enfants scolarisés ne cesse d'augmenter. Si les écoles primaires prolifèrent (62 écoles publiques pour 133 écoles primaires privées pour toute la République dont 4 écoles privées dont 4 à Djibouti), elles assurent un enseignement en arabe. Il existe également des établissements du secondaire (9 collèges et 1 lycée) assurant l'enseignement en français. Ce qui explique en grande partie l'éducatif de plus en plus sélectif et l'apparition de plus nombreuses principalement dans le secondaire.

Si de gros efforts ont été faits pour le renforcement local de niveau Bac + 2, sous deux formes (assistant de gestion, de direction, informatique de l'entreprise internationale et action commerciale) créée au sein du ministère, les professeurs adjoints en lettres et sciences mises en place au

lycée en RDD fait que la majorité des jeunes djiboutiens universitaires à l'étranger) sont formés dans des établissements scolaires existent des institutions de formation telles que : l'Institut National de Formation et d'Innovation du personnel de la santé qui assure la formation des infirmiers, sages-femmes et pharmaciens, l'Institut National de l'Administration Publique qui grâce à la formation continue participe à l'amélioration de l'efficacité des cadres de l'administration.

Par ailleurs, en partenariat avec le Ministère de l'Education Nationale, 23 instituts d'alphabétisation destinés aux femmes sont mis en place.

Le système national assure un enseignement en français, un enseignement en arabe dispensé dans les écoles et dans le cadre de la coopération avec les pays de la Ligue Arabe.

Le cycle primaire

Il n'offrait cependant pas de l'assurance à ce point. Et le budget de l'annement fut donc : suivante :

- la création de nouvelles écoles ;
- l'augmentation de l'effectif des enfants scolarisés qui sont passés de 16.841 pour l'année scolaire 1980-81 à 34.252 élèves pour l'année

b) Les dénouements scolaires.

Le premier cycle du moins, plus présentées. Les filles, au contraire qu'un courant se joue dans le système...
dizaine d'années les statistiques scolaires... tend vers une nette amélioration à 44%.

Elles sont surtout importantes à la fin du cycle primaire cycle et le second cycle du secondaire et, à la fin du secondaire, où le taux de redoublement est assez prononcé avance dans la scolarité; et moins les filles sont éduquées soit l'éducatif même si elles se confrontent avec l'école

frères et sœurs plus jeunes. Ce qui conduit souvent à des retards dans la scolarité et, à la longue, à une exclusion du système éducatif devenu très sélectif.

Il est difficile d'assurer l'éducation de toutes les filles dans un pays où l'école n'est pas obligatoire. C'est pourquoi l'effacement des filles dans l'école est un phénomène répandu dans le monde entier. En effet, les filles sont moins nombreuses que les garçons à être scolarisées dans les écoles primaires et secondaires. Les raisons peuvent être multiples : difficultés socio-économiques, couts élevés de l'éducation, préférence pour les garçons dans les familles, etc. Il existe aussi une conscience collective de l'importance de la valeur éducative des filles. Cependant, il existe également une tradition culturelle qui encourage les hommes à privilégier l'éducation des garçons au détriment des filles. Par exemple, dans certaines cultures, les filles sont considérées comme moins importantes que les garçons et sont donc moins valorisées dans les formations professionnelles courtes qui représentent dans ces cycles de formation de type ménager, 90 % des places.

Q) Politique de réduction

En dépit de gros efforts de pouvoirs publics et des familles, l'écart entre filles et garçons persiste dans la vie d'adulte en Djibouti.

A Djibouti 56,9% des adultes femmes analphabètes sont situées précisément dans la tranche d'âge

conservée au niveau des filles, alors que les garçons sont les plus analphabètes.

Analphabétisme : les femmes sont plus nombreuses en milieu rural et plus âgées de 40 ans.

Vastes projets d'alphabetisation ont été mis en place à partir de 1990 suite aux

projets publics ont initié un projet limité à 100 adultes. Il a permis de relever l'intérêt

dans l'éducation pour les femmes

des cours publics ont été mis en place pour les femmes choisies.

Mais en raison de la faible participation des femmes, le programme a été arrêté.

Le programme a été arrêté.

C'est ce qui explique la réduction importante de l'analphabétisme d'adultes principalement de

Des cours publics ont été mis en place pour les femmes choisies.

De 1991 à 1993 l'exécution du Programme National d'alphabetisation

pour l'ensemble du pays. Ainsi, 8000 adultes, hommes et femmes, bénéficient de ce programme. Il s'agit de jeunes

et des personnes âgées, parmi les populations analphabètes urbaines et rurales, mais aussi des aborigènes, retardés et absences des populations.

cause des méthodes pédagogiques inadaptées, manque de formation des formateurs, ce programme jusqu'en 1996 a profité à une partie de l'édu-

des jeunes femmes avec pour objectifs la réduction du taux d'analphabétisme et l'acquisition de compétence de «savoir mieux vivre» dans les meilleures conditions de vie.

Particulièrement aux points 2 et 32 du programme d'action

Actuellement

populations... en particulier des femmes et des filles... de leur programme pour
- de participer plus efficacement au développement du pays, ... de
- sauvegarder l'environnement et de réduire par la pratique d'hygiène et d'éducation sanitaire les taux de morbidité et de mortalité maternelle et infantile.

Les stratégies du programme se fondent sur les axes suivants:

- ♦ Dans le domaine de l'enseignement :
 - reformulation de la finalité de l'école et réforme du contenu des programmes afin d'accroître le taux de réussite aux examens ;
 - taux de scolarisation et diminuer le taux de redoublement ;
 - amélioration des conditions matérielles de travail ; et
- ♦ Dans le domaine des ressources financières et matérielles allouées à l'éducation sur le budget de l'Etat : et

3.2.3. Perspective en développement des ressources humaines féminines

a) Objectif global :

Promotion des ressources humaines féminines par le développement des capacités intellectuelles et physiques chez les jeunes filles et les femmes.

b) Objectifs spécifiques

- ♦ Développer les compétences des jeunes filles et des femmes en matière d'éducation, de formation, et d'recyclage et encourager l'accès des jeunes filles aux filières Techniques et Scientifiques.
- ♦ Promouvoir les talents créateurs des femmes dans tous les domaines culturels et économiques, et ce à travers des programmes culturelles, technologiques et environnementales,

- ♦ Ouvrir les horizons devant les jeunes filles en favorisant l'esprit d'initiative et l'entrepreneuriat, en leur encourageant à s'adonner aux activités sportives et culturelles.

à réaliser

ne de l'enseignement

suivi au service du Ministère de l'Éducation

un plan d'action pour renforcer le maintien scolaire des filles notamment dans les milieux urbains et ruraux et leur taux de scolarisation.

Encourager les filles à opter pour les filières scientifiques.

Intégrer les techniques dans les cycles du secondaire et du supérieur.

Promouvoir le secteur des cantines scolaires dans le cadre d'un partenariat commissaire de district / ONG et institutions scolaires tout dans les districts de Djibouti.

- ♦ Impliquer les ONG dans la réalisation des objectifs précités.

c) Programmes

1) Dans

- ♦ Crée un mécanisme national d'information et de sensibilisation des jeunes.

♦ Encourager les jeunes à faire des études supérieures.

♦ Encourager les jeunes à faire des études supérieures.

♦ Encourager les jeunes à faire des études supérieures.

♦ Encourager les jeunes à faire des études supérieures.

♦ Encourager les jeunes à faire des études supérieures.

♦ Encourager les jeunes à faire des études supérieures.

♦ Encourager les jeunes à faire des études supérieures.

♦ Encourager les jeunes à faire des études supérieures.

♦ Encourager les jeunes à faire des études supérieures.

2) En matière d'Alphabétisation

- ♦ Accorder la priorité aux jeunes filles âgées 15 et 25 ans.

Organiser des cours d'alphabétisation pour les filles du travail (les femmes dans le secteur tertiaire), tout en leur offrant l'opportunité d'acquérir une formation professionnelle si possible. "I II III

Approuver l'approche d'alphabétisation à la réalisation du programme national d'alphabétisation, en particulier à l'intérieur des districts I II III

formation professionnelle =

ion des filles dans le système de la

antiques ciblant les filles et leurs parents

à opter pour les nouvelles filières

ques ..,

C'est la présence des femmes dans l'effectif d'encadrement

gestion des centres de formations professionnelles.

3) En matière

- ♦ Augmenter le taux d'formation professionnelle
- ♦ Réaliser des compagnies pour encourager les

- Prendre des mesures initiatives pour encourager les fédérations et les clubs de sport à ouvrir des sections féminines et à promouvoir le sport féminin.
- Réviser les dispenses dans les lycées.
- Entreprendre une action de sensibilisation pour la famille et l'école d'encourager la pratique du sport par les jeunes filles.

3.3. • Femme et santé

3.3.1. Politique diagnostique

puis l'accession au pays à l'indépendance, le Gouvernement a mis en place de nombreuses réformes progressistes visant à améliorer la situation sociale et économique des femmes. Les réalisations de cette politique sont toutefois limitées.

coopérative nippéenne l'Agence filiale à avoir des rapports sexuels avant le mariage qu'elle doit contracter vierge.

L'excision est la forme la plus bénigne. Elle est à l'origine d'un 'rite' de passage qui marque l'accès de l'enfant au 'mohé' adulte. Elle consiste en l'ablation du clitoris et, selon le cas, d'une partie ou de la totalité des petites lèvres. Elle serait dans la tradition, un moyen de transmettre l'ensemble des petites et grandes leçons de la vie et l'héritage de la douleur qui permettrait de mieux affronter les difficultés de la maternité.

Il existe cependant une autre forme d'excision qui consiste à couper le prépuce du clitoris. Elle consiste en un saignement suivi dans certains cas par l'ablation partielle ou totale.

Cette pratique des mutilations génitales féminines est généralisée à l'ensemble de la population féminine. Plus de 99% d'enfants de sexe féminin âgés de 15 jours à 8 ans et plus, subissent l'excision ou l'infibulation. C'est seulement l'âge auquel est pratiquée l'opération qui varie selon les régions et l'appartenance ethnique.

Sur les 3 types de mutilations précédemment décrites, l'excision est la forme la plus courante et représente 80% des mutilations pratiquées. La

Pour remédier à ces pratiques néfastes, la République de Djibouti a édicté une loi (en 1995) interdisant toutes les méthodes sévères de ces formes de mutilation sexuelle. L'article 333 du Code Pénal stipule « les violences dues à une mutilation génitale sont punies

elles continuent à se pratiquer. La Loi existe mais reste inappliquée. Et, pratiquer les mutilations...»

les jeunes coptes commencent à se détourner de ces pratiques que la tradition

Contrairement à ce qu'on peut penser depuis quelques années, il faut s'interroger sur les conséquences de la pratique de ces mutilations, depuis leur présentation comme étant une nécessité.

Certains n'y ont plus recours. Pour renforcer cette tendance, le Ministère de la Santé publique a récemment adopté une nouvelle loi contre les mutilations génitales féminines. La loi interdit l'excision et l'infibulation, tout en autorisant l'ablation partielle ou totale du clitoris pour des raisons médicales.

... à pour finir de sensibiliser les populations aux implications socio-économiques et culturelles des pratiques sexuelles et conjugales réalisées dans le cadre d'un mariage traditionnel, et de la circoncision à long terme. La circoncision féminine, la dignité et du respect de la femme et l'égalité dans la société.

Sexuellement transmissibles et le SIDA

SIDA sont en progrès constant en République de Djibouti.

Toucées sont celles des 20-29 ans et 30-39 ans.

Les tranches d'âge les plus touchées sont celles des moins de 20 ans et des 30-39 ans. Les séropositifs alors que les hommes prédominent chez les sidaens. Cependant, malgré le risque d'être infecté par le virus du SIDA, la population en général.

Cependant, malgré le risque d'être infecté par le virus du SIDA, la population en général.

Ainsi, les projections faites à partir des données extrêmement alarmantes. Elles montrent qu'en l'an 2000, Djibouti aura entre 24.300 et 36.400 séropositifs et entre 4.400 et 6.600 personnes vivant avec le VIH.

Les M.S. classiques constituent donc également un problème de santé publique en République de Djibouti.

Ces maladies sont aggravées par les politiques, socio-économiques, les attitudes et pratiques, favorisant le risqué, (ex. le khat, auguel qui s'adonnent de plus en plus de femmes).

Sanitaires à la reproduction. Les propriétés sanitaires engendrées par des conditions.

un faible niveau d'instruction et une politique sanitaire limitée.

Depuis 1986 les M.S.

de Djibouti.

Les tranches d'âge

ans.

Les séropositifs alors que les hommes prédominent chez les sidaens.

Cependant, malgré le risque d'être infecté par le virus du SIDA, la population en général.

Cependant, malgré le risque d'être infecté par le virus du SIDA, la population en général.

Ainsi, les projections faites à partir des données extrêmement alarmantes. Elles montrent qu'en l'an 2000, Djibouti aura entre 24.300 et 36.400 séropositifs et entre 4.400 et 6.600 personnes vivant avec le VIH.

Les M.S. classiques constituent donc également un problème de santé publique en République de Djibouti.

Ces maladies sont aggravées par les politiques, socio-économiques, les attitudes et pratiques, favorisant le risqué, (ex. le khat, auguel qui s'adonnent de plus en plus de femmes).

Sanitaires à la reproduction. Les propriétés sanitaires engendrées par des conditions.

un faible niveau d'instruction et une politique sanitaire limitée.

Djibouti connaît des

socio-économiques et

politique sanitaire limitée.

Les problèmes de santé de la mère et de l'enfant sont les plus importants.

• La Planification familiale

lement peu

Les activités de planification familiale étaient développées en République de Djibouti.

En mars 1995, le Ministère de la Santé Publique et des Affaires Sociales a élaboré un Programme National d'Equilibre Familial dont le but est de rendre accessible et disponible des services de qualité pour l'amélioration de la santé et du bien-être de la famille djiboutienne. Mais, ce programme n'a été que très partiellement exécuté.

Les activités de planification familiale sont donc récentes comme l'est la création de l'Association Djiboutienne pour l'Equilibre et la Promotion de la Famille (ADEPP). Au total, 6 centres de planification familiale opèrent à Djibouti (Famille Hadj Arhiba, Don El Houssein, Madiq, Piscine, Pascal et Bhiguéila).

En 1993, une enquête sur la mortalité maternelle en Djibouti a montré que 10 000 femmes sur 100 000 enceintes ont eu au moins deux naissances dans un intervalle d'au moins 2 ans entre 1985 et 1990. 649,8% des femmes souhaitent être enceintes dans un intervalle de 36 mois ou moins. 36,5% d'entre elles interrogées préféreraient utiliser des méthodes contraceptives.

Le taux de mortalité maternelle est essentiellement lié à la malnutrition, à la fécondité élevée et des grossesses rapprochées, l'anémie. Ce taux est estimé à 740 pour cent mille naissances, soit 740 décès maternels pour 100 000 naissances.

D'après une enquête réalisée en 1989 la probabilité d'avoir une mortalité maternelle est de 5%.

Le nombre de femmes mourantes de complications liées à l'accouchement s'élève à 1 353 pour cent mille naissances.

Les principales causes de mortalité maternelle sont l'hémorragie (57,7%), l'éclampsie (19,1%), le choc septique (9,5%) et les autres (14,3%).

Les complications médicales sont dues : aux coutumes et pratiques traditionnelles (ex : les mutilations "génitales" féminines), le refus de la grossesse et l'absence d'accouchement assisté ou hospitalier résultant de l'hospitalisation.

D'autres complications proviennent également de l'insuffisance des grossesses consécutives à certaines maladies, aux malformations congénitales et à certaines pathologies.

3.3.2. Objectifs du secteur sanitaire pour le développement des femmes en matière de santé

Au regard de ce diagnostic sanitaire de la femme, il faut noter que l'objectif

du Gouvernement en matière de santé sera de rendre effectivement

opérationnel les mesures suivantes :

efficace et capable de soutenir
le pays.

population féminine à travers :
qualité,
besoins prioritaires du groupe

femmes afin de les amener à faire face elles-mêmes à leur besoin de santé.

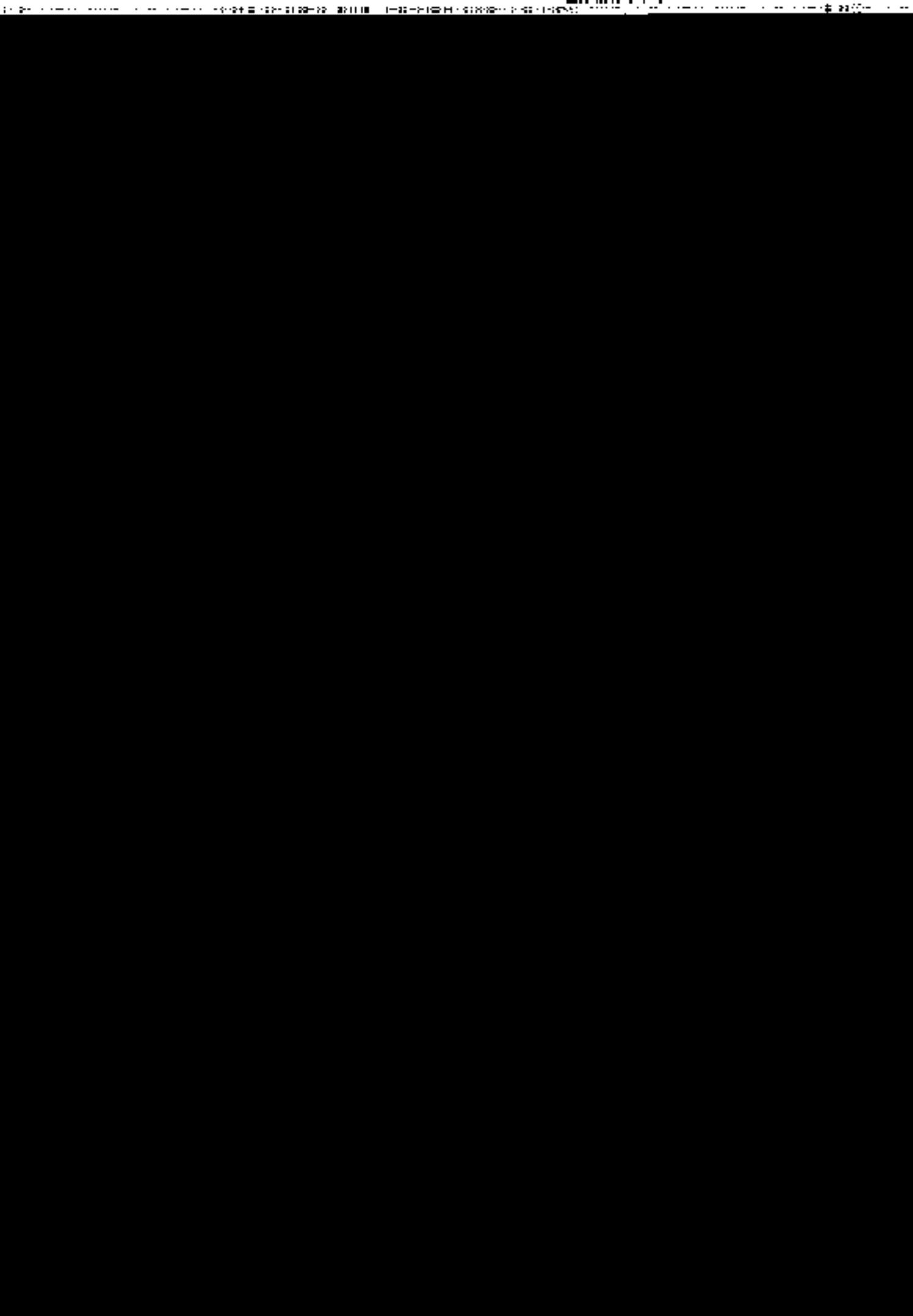
Réduire le nombre de grossesses à haut risque et non désirées.

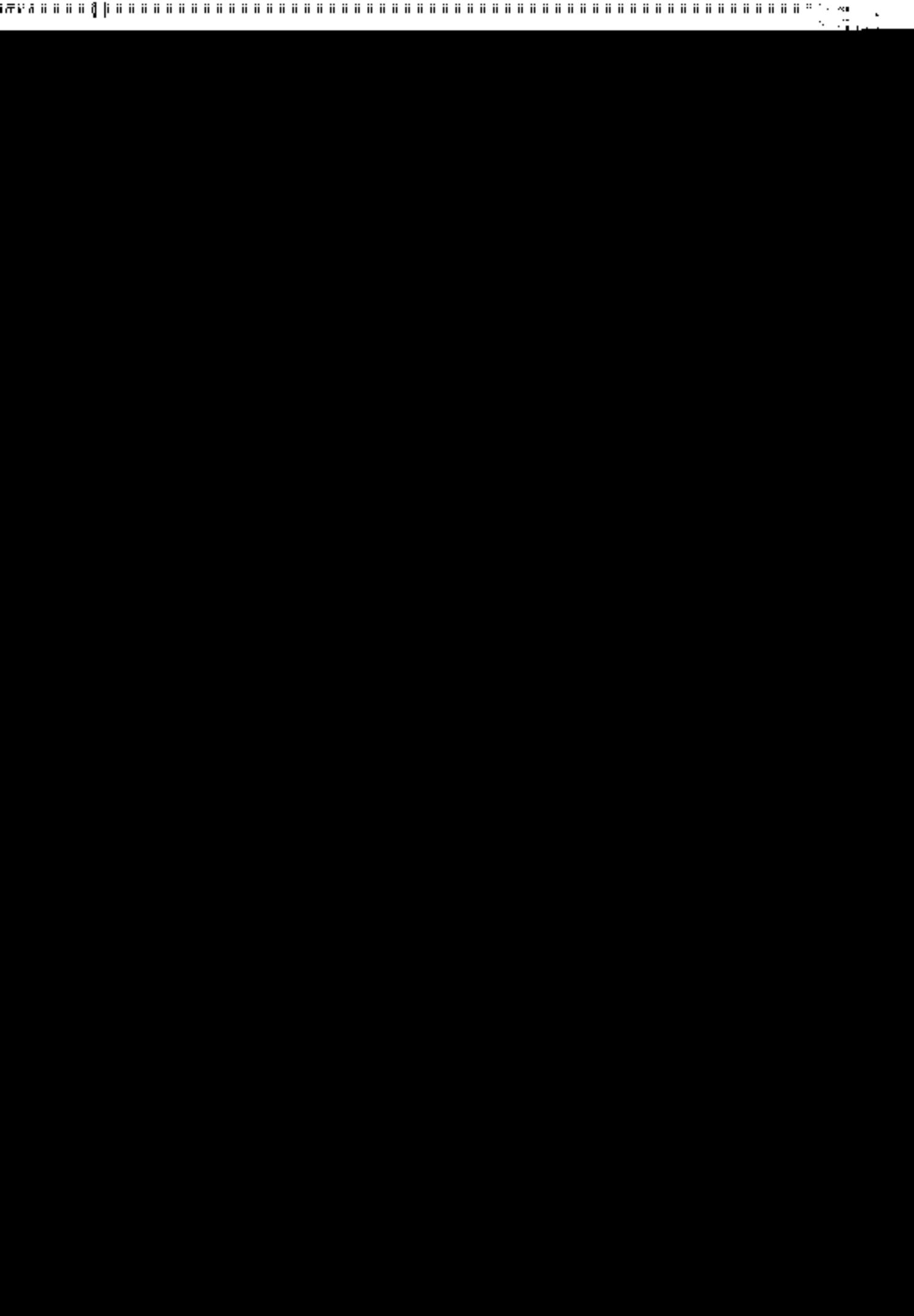
Réduire le nombre et la gravité des complications obstétricales et
diminuer le taux d'issues fatales chez les
victimes de
mortalité hospitalière et

Rendre opérationnelle le service d'éducation pour permettre d'assurer toutes ses activités d'IEC et

La stratégie du Gouvernement en la matière met sur la sensibilisation des populations à se prêter en charge à travers une politique de recouvrement des coûts. A cet égard, le Gouvernement mesurera l'impact de la participation de celles-ci au coût de santé grâce à des études. Cela lui permettra entre autres, d'évaluer l'importance de cette participation et de l'intégration dans le financement des services de santé.

Dans le domaine institutionnel, le problème le plus aigu était celui des ressources humaines : issue des études sur l'importance de la participation des populations au financement des coûts de santé doit permettre d'évaluer les possibilités d'offrir des contrats locaux aux professionnels de la santé. Néanmoins, le Gouvernement veillera à une meilleure affectation des ressources humaines actuellement disponibles.





et prévoit des peines importantes à l'égard de ces délits. Cependant, rares sont les plaintes enregistrées auprès des autorités compétentes depuis l'application effective du nouveau code pénal. Les condamnations limitées par la pauvreté et qui perpétuent et renforcent la traditionnellement analphabétisme élevé des es ignorance même de ces droits publics chargés de leur mise en œuvre. Ces obstacles sont les traditi ces actes de violence dans leur grande majorité dans la sphère la nécessité de l'équité accordées par la Loi d'Ordonnance et Sociale pour la période 1990-2000.

à la santé de la femme et de l'enfant, à la promotion de l'emploi féminin dans de nombreux domaines d'activités urbaines et rurales, et à l'autonomisation de la femme dans sa communauté elle-même et celle des autres communautés, pour lutter efficacement et durablement contre la pauvreté et l'exclusion.

Monsieur Ismail Omar Guelleh, Président de la République et Chef du Gouvernement a fixé le 1er juillet 1999, au cours d'une audience solennelle avec les membres du Gouvernement et fixée au Palais de l'Indépendance, au siège du Gouvernement, à l'occasion de la cérémonie de l'assermentation des ministres, leur attributions, a créé un "Ministère

Depuis l'élection de son Excellence Monsieur Ismail Omar Guelleh, Président de la République et Chef du Gouvernement, le 1er juillet 1999, par le Décret portant remaniement des ministères et répartition de leurs attributions, a créé un "Ministère

En marge des mécanismes institutionnels, il est à noter que depuis l'indépendance du pays, le Gouvernement a affiché sa volonté de promouvoir l'émancipation de la femme au premier rang desquelles se trouvent la création et la croissance de nombreuses institutions féminines (UNFD). Cette institution a été créée par la Union Nationale des Femmes pour l'amélioration professionnelle et infantile et l'élimination des mutilations génitales féminines et, l'intensification des programmes d'alphabétisation des femmes.

3.4.2 Les objectifs prioritaires à réaliser, pour la promotion de la femme

- Le renforcement des structures de la promotion de la femme et leurs capacités de gestion par:
 - le développement de liens institutionnels entre tous les partenaires que sont les populations en général, les femmes en particuliers, les services techniques, les autorités, les organismes d'aide publics ou privés;
 - la formation des femmes en gestion de leurs activités et d'organisation des femmes pour un meilleur rendement;
 - les renforcements du Ministère Délégué chargé de la Promotion de la Femme du Bien-Etre Familial et des Affaires Sociales.
- Le développement des structures associatives et amélioration de la femme à tous les niveaux de la vie économique et sociale par:
 - la sensibilisation des hommes et des femmes pour le changement des mentalités et d'attitude à l'égard de la femme;
 - l'accès des femmes aux exercices de planification et de participation nationale en passant par leur structuration en associations, afin de faciliter leur encadrement;
 - la promotion de l'éducation de base et de l'éducation technique avec la prise en compte des situations spécifiques;
 - pour le rôle de la femme, la promotion de la formation et de l'emploi, et le renforcement de la protection sanitaire de la femme et l'amélioration de son environnement tel le développement des infrastructures et l'aménagement du territoire.

promotion économique de la femme, par l'adaptation des

- "Le renforcement de la protection de la femme par l'application des lois et régulations nationales, régionales et internationales relatives à la promotion de la femme et à l'égalité entre les hommes et les femmes ; et"
- "La représentation de la femme au niveau international, l'engagement du Gouvernement dans les conventions internationales relatives à la promotion de la femme.

3.4.3. Stratégie pour la ~~popu~~lité des objectifs

D'une manière générale, en matière de promotion de la femme, le Gouvernement entend susciter la participation sans réserve des hommes et des femmes au développement.

Il ne s'agit pas seulement d'une question de principe, mais surtout d'efficacité. La femme doit donc être considérée à la fois comme agent et bénéficiaire des actions de développement.

La stratégie préconisée vise à créer un environnement favorable à la femme par :

- le renforcement et la création des institutions nationales, régionales et internationales ;
- l'élimination des contraintes d'ordre socio-culturel, juridique (globale et technique), et économique.

* BORUZI SIR PROGRAMMAZOLARAK ALGOL YAZILIMI TANITIR DİSPALAVUSADUSUN İNCELENME

promotion de la femme

a) Objectifs & opaux

1. Instaurer les politiques de promotion des catégories des femmes dans l'approche globale du développement
 2. Faire évoluer les mentalités

- appuyer le rôle des ONG et leur implication dans la réalisation des objectifs nationaux ciblant la femme et la famille,
- œuvrer à diffuser et à enraciner les valeurs associatives dans les

- mieux des émanciper des jeunes
- élaborer un programme de formation des ONG de développement commun famille,
- former les cadres ONG en matière de
 - Technique de plan
 - Stratégie de Comm
 - Technique de Com

7) Les Catégories Spécifiques

- renforcer les activités d'information (tout en insistant sur les acquis et les
- intensifier les programmes de vi analphabètes en matières de gestion d
- encourager les femmes au foyer dan
- encourager les ONG à encadrer les leur profit des assistances en moyen écouter leurs produits,
- donner la priorité aux femmes dans pauvreté,
- aider les femmes en situation dif

8) La femme dans la famille

Enforcer davantage les Droits de la Famille et le code de la Famille (si nécessaire par l'Assemblée Nationale).

Éduquer les citoyens de la famille à accueillir un membre handicapé, notamment en favorisant l'accès à l'éducation et au logement.

Établir un Plan d'Action national au faveur de la femme

9) la femme émigrée

Aider les femmes émigrées à monter des projets dans leurs pays d'origine

3.5. Femmes et économie

3.5.1. Bilan – Diagnostic

La structure de l'économie djiboutienne est essentiellement axée sur le secteur tertiaire qui représente plus des 2/3 du PIB. Cette situation stratégique des infrastructures de transports modernes (port aéroporté, chemin de fer, un système de télécommunications performant, un système bancaire très liberal et sans restriction, mais surtout par voie vers l'hinterland – l'Ethiopie) et l'importance du trafic des activités primaires et secondaires avec l'Érythrée et la Somalie. Par ailleurs, ces deux dernières s'affirment par leur faible dépendance principalement par la nature du sol, la rareté des ressources naturelles et la sécheresse des cours d'eau raccordés.

Une des principales caractéristiques de l'économie djiboutienne résidente dans l'origine élevée de la population sédentaire. Les hommes sont majoritairement frontaliers et de nationalité éthiopienne ou le taux d'activité des hommes est de 71,5% contre 66,5% pour les femmes. Le taux de la population active des femmes s'élève à 48,7% contre 71,4% pour les hommes. Et seulement 16,4% des femmes âgées de 15 ans occupent un emploi à Djibouti. On constate également que

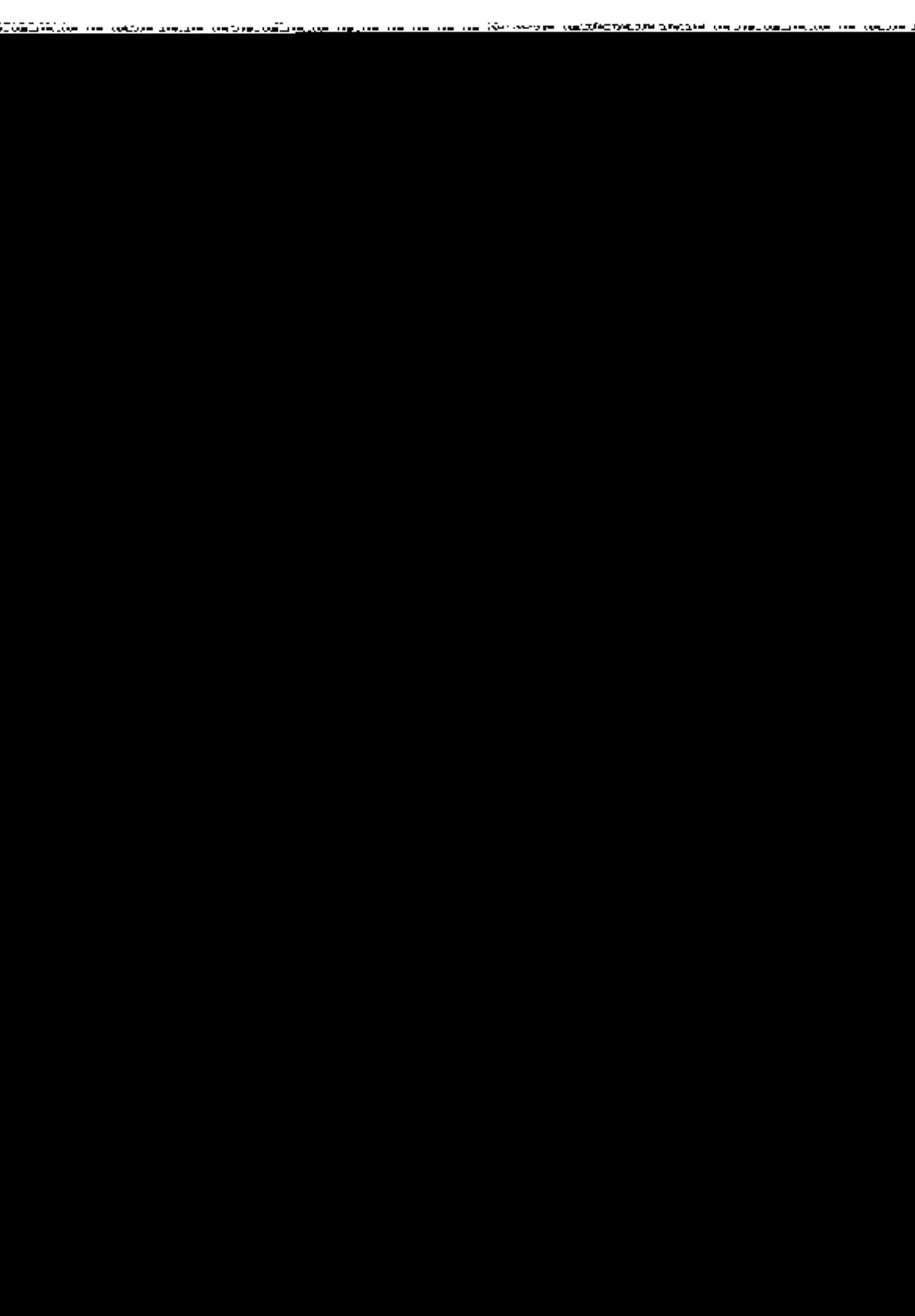


Tableau 8

Taux d'activité, taux d'emploi et taux de dépendance de la population sédentaire, par sexe et milieu d'habitat

	Taux d'activité		Taux de dépendance	Sexe et milieu d'habitat	Taux d'activité
	chômage	dépendance			
deux sexes	52,0	40,6	58,6	Total	52,0
	62,7	42,0	58,0	Djibouti - ville	62,7
	59,7	40,4	59,6	Autres urbains	59,7
	54,1	35,7	64,3	Localités rurales	54,1
Sexe masculin	52,7	26,9	78,4	Total	52,7
	52,4	26,3	Djibouti - ville	52,4	
	52,4	28,0	Autres urbains	52,4	
	54,0	30,2	Localités rurales	54,0	
Sexe féminin	66,3	104,3	Total	48,7	
	65,0	98,7	Djibouti - ville	50,1	
	74,4	120,6	Autres urbains	42,6	
Localités rurales	72,2	116,2	Localités rurales	72,2	

Sources EDAM-IS (1996)

Dans le cadre des textes réglementant le marché de l'emploi, ni les ventes collectives, ni les conventions collectives, ni les conventions individuelles, ni les conventions collectives en vigueur n'interdisent aux femmes l'accès au marché du travail. Par contre, elles sont très nombreuses à interdire aux porteurs les de reconnabilité dans le sein de l'administration centrale ou dans les établissements publics, dans les hôpitaux, établissements à savoir l'éducation et la santé. Cela va être dans un contexte socio culturel qui prédestine les filles à une socialisation de la jeune fille en tant que future épouse. La scolarisation massive des filles n'assure pas les mêmes opportunités que les garçons. L'instruction et d'autre part l'attache des parents à leur future épouse. De sorte cependant pas encore

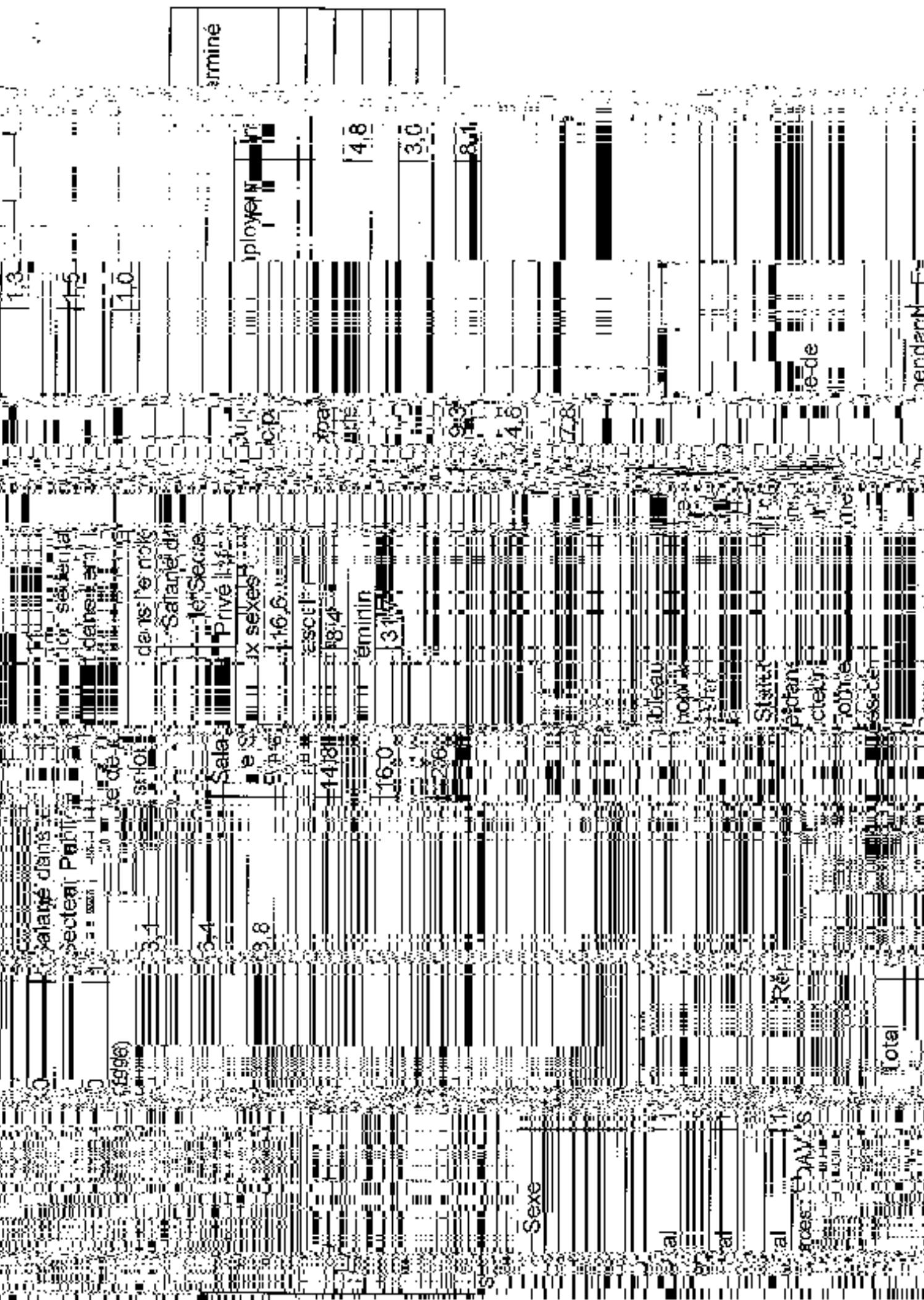
hommes sur le marché du travail. Beaucoup de femmes qui occupent des emplois rémunérés doivent faire face à des obstacles qui les empêchent de réaliser pleinement leur potentiel. Seule une minorité ayant poursuivie des études supérieures jouit d'une situation professionnelle similaire à leurs homologues masculins.

Depuis l'indépendance du pays en 1977, d'énormes progrès ont été réalisés, qu'il s'agisse de la scolarisation des jeunes ou encore de l'insertion des femmes dans le marché de l'emploi et particulier dans l'administration. En effet, dans la catégorie de la Fonction Publique, elles représentent 18,8% de la population salariée de ce secteur. Une certaine avancée est à noter dans le corps de la magistrature où elles représentent 10% de l'effectif total. Au niveau de l'audiovisuelle, on constate des changements importants avec de plus en plus de jeunes femmes occupant des postes de responsabilité dans les chaînes de télévision et de radio. On peut également constater que dans la haute administration, pourvues par des femmes. Cette situation

Type d'emploi principal	Nombre de personnes dans le secteur tertiaire et plus, selon le statut dans l'emploi			Taux de chômage
	Employé(e) dans le secteur Privé informel	Indépendant	Employeur	
Totale	8,6	2,1	1,3	10,1
Homme	15,3	2,2	0,9	14,1
Femme	3,3	0,4	1,3	3,4
15-24 ans	2,1	0,0	2,1	4,7
25-34 ans	3,2	0,5	3,7	3,2
35-44 ans	21,8	1,0	3,7	2,0
45-54 ans	18,1	0,0	0,0	2,6
55-64 ans	10,3	0,8	1,4	5,6
65 ans et plus	3,9	2,7	0,1	-
Total	7,0	3,7	1,7	3,1
Homme	2,4	0,0	2,1	4,7
Femme	4,6	3,7	0,0	2,9
Secteur tertiaire	22,7	7,1	2,0	2,0
Secteur primaire	51,3	1,1	0,0	1,2
Secteur secondaire	10,2	0,4	3,8	-
Total	40,2	13,7	4,9	4,9
Homme	22,5	13,7	5,1	4,3
Femme	17,7	0,0	0,0	0,2
Total	30,4	48,7	11,3	1,3
Homme	17,8	10,8	5,7	4,0
Femme	12,6	30,1	5,7	1,2
Total	30,1	48,7	11,3	1,3

La part des femmes dans la population active ne cesse de s'accroître (48,7%) et pourtant elles assurent davantage les tâches ménagères et tous les travaux d'intérêt communautaire. Si bien qu'actuellement, le revenu des femmes est devenu un apport indispensable dans les dépenses des ménages.

Dans le secteur informel, on constate que de plus en plus de femmes se lancent dans des activités indépendantes ou créent leur propre entreprise. Cependant pour la grande majorité, leurs opportunités d'appréhender les potentialités du marché ou tout simplement de gérer leur temps et leur famille sont limitées par leur niveau d'instruction. Ce goulot d'étranglement



nel passe par un regroupement de
es différentes branches d'activités
évoquées ci-dessus et leur mise en
révitalisant les
d'industrie de

femmes, par
accès aux crédits

développement

- ♦ La promotion du secteur
femmes entrepreneurs
- Les Femmes entrepreneurs et la promotion du secteur privé et du secteur informel dans le cadre des organes d'encadrement (Chambre de Commerce de Djibouti) ; et
- L'initiative est un hanche en gestion pour la promotion du secteur informel et les conditions de la création de micro réalisations.

3.5.3. Perspectives Femmes économiques

a) Objectifs globaux

Développer le potentiel économique des femmes comme jeu de relations économiques et sociales.

projets et ce par :

leur accès aux

de financement

cadrement

femme (urbaine ou rurale) pour

obtenir une aide financière en vue de l'acquisition d'un fonds social de développement ADEIP, projet de

itation, etc.

forcement de la vulgarisation agricole féminine

à femme

ction des

b) Objectifs spécifiques

Encourager et assister les femmes à monter

l'adoption des mesures nécessaires pour accéder aux crédits,

la diversification des sources de revenus

la formation ou personnalisation de la femme (urbaine ou rurale) pour

la réalisation d'un guider dans l'exercice de ses droits

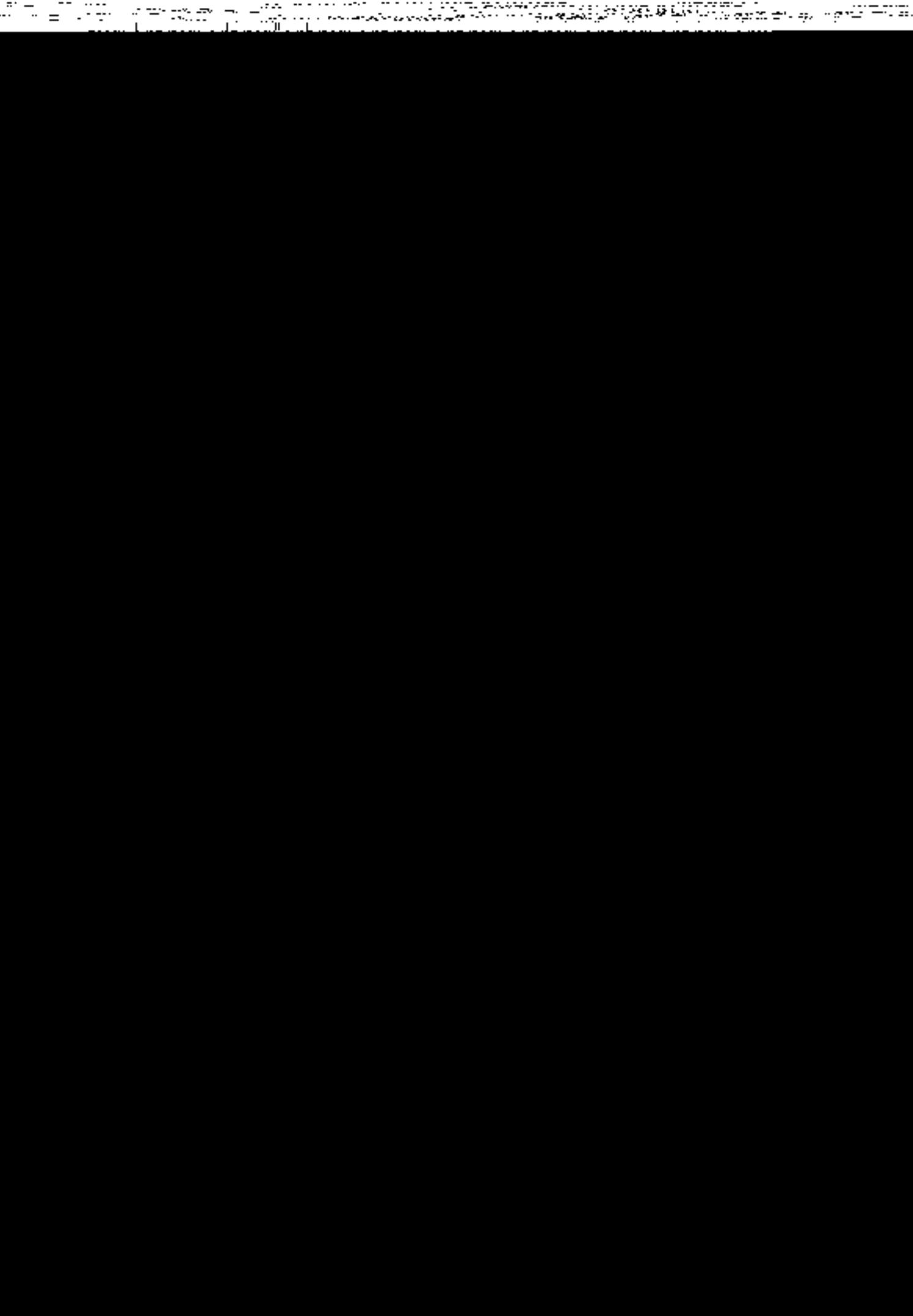
l'information de ses droits

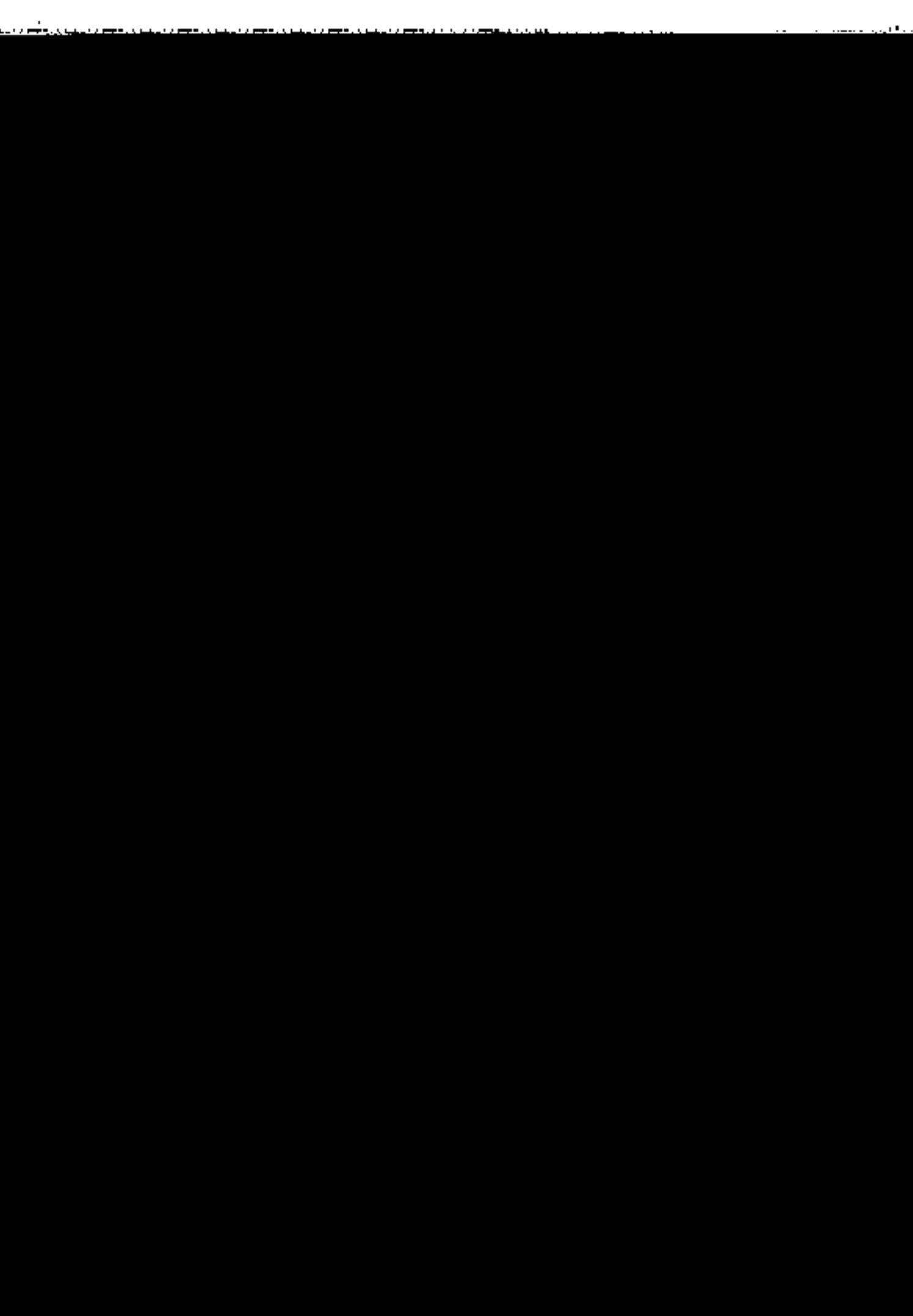
l'assistance et le renforcement de la vulgarisation agricole féminine

la priorité dans le programme national d'alphabetisation

l'encouragement de la création d'association spécia

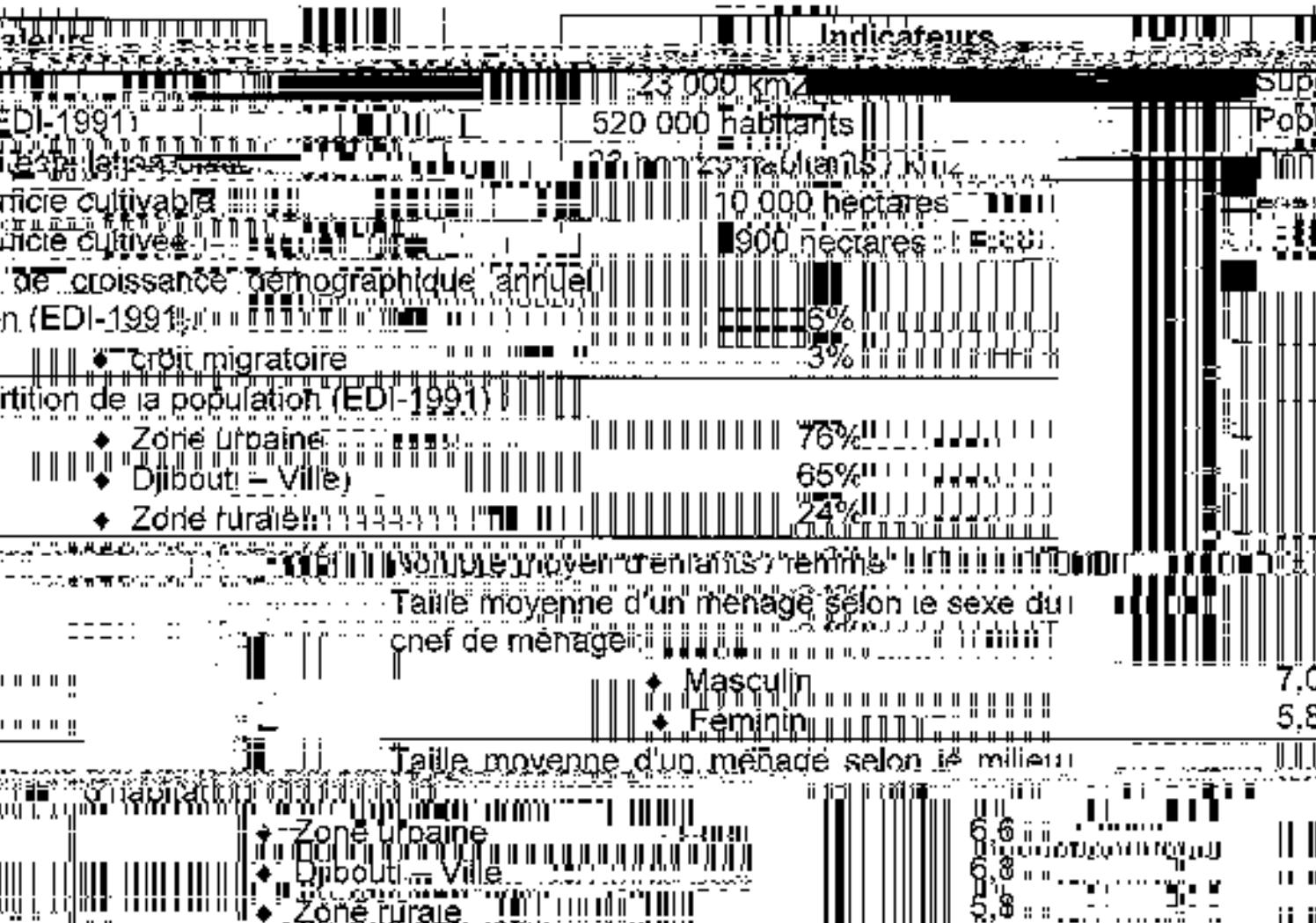
l'encadrement des femmes et le renforcement de l'assistance aux femmes rurales dans les ONG





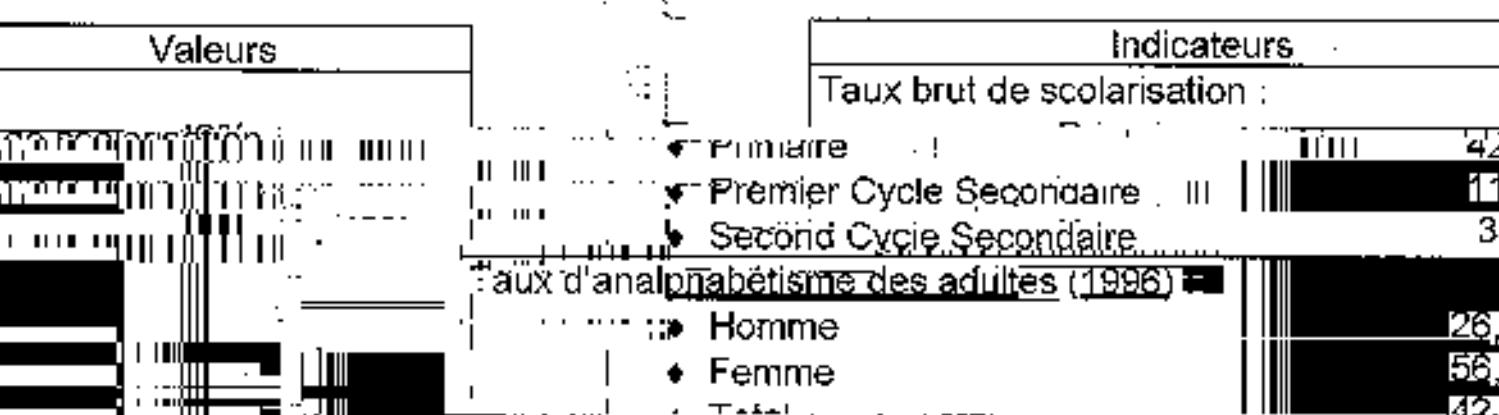
STATISTIQUES DE BASE

DEMOGRAPHIE / GEOGRAPHIE



Sources : EDI-1991

EDUCATION



SANTÉ

Indicateurs	Valeurs
âge moyen de la population à la naissance	48 ans
taux de mortalité maternelle	740 / 1000 naissances
taux de mortalité infantile	106 / 1000 naissances
taux d'accès à l'hôpital	509 (606 Djibouti ville)
taux d'accès au médecin	6.000 (17.000 soins des médecins expatriés)
taux d'accès à l'opticien	120.000 Djibouti ville
taux d'accès à l'habitat	130.200 Habitants/ Dentiste
taux d'accès à l'habitat	5.500 Infirmier Diplômé d'Etat
taux d'accès à l'habitat	Connaissance des méthodes modernes (%)
♦ Femmes	32,5%
♦ Utilisation effective	26%
taux d'accès à l'habitat	5.000 Diplômé d'Etat
taux d'accès à l'habitat	Part du budget de la santé dans le budget national
taux d'accès à l'habitat	4,06%
taux d'accès à l'habitat	Base de données PNUD/FNUAP

EMPLOI

Indicateurs	Valeurs
taux de population active	62%
taux de population active par sexe	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Hommes : 37,3% ♦ Femmes : 16,4%
taux de population active par secteur	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Primaire : 2,5% ♦ Secondaire : 8,5% ♦ Tertiaire : 89%
taux de chômage	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Hommes : 52,5% ♦ Femmes : 66,3%

Sources EDAM-IS 1996

ECONOMIE

Indicateurs	Valeurs
Croissance du PIB	3,01%
PIB par tête en dollars	17 900 \$
PIB par tête en euros	16 680 €
Droits et taxes sur l'importation	12 730 \$

Principaux documents consultés

SITUATION DE LA FEMME à Djibouti - Rapport National préparé par l'UNDP (septembre 1994) pour la Commission des Nations Unies sur les Femmes et la Conférence Mondiale des Femmes à Beijing en 1995.



Synthèse des résultats de l'évaluation nationale de la mise en œuvre des plates formes de Beijin

La République de Djibouti a participé à la Conférence mondiale sur les droits des femmes à Beijing, le 15 septembre 1995. Bien que les mécanismes institutionnels chargés de promouvoir la condition de la femme n'aient pas été immédiatement créés, la République de Djibouti a entrepris des actions en faveur de l'intégration de la femme dans tous les domaines de la vie publique et privée, tout au long de l'année 1996, et lors de la conférence.

Pour l'ampleur des efforts consentis dans ce domaine nous allons nous intéresser aux 12 "problèmes les plus préoccupants" retenus dans le programme pour procéder à une évaluation point par point.

Pauvreté

mes proposées dans le programme de la Conférence de Beijing

se sont faites dans le cadre de la mise en œuvre du programme national de lutte contre la pauvreté.

La mise en œuvre a été recommandée des autorités et par la Banque Mondiale en février 1998.

Mesures entreprises ou programmées

programmes nationaux

Point 2 Education

Mesures proposées dans le programme d'action de la Conférence de Beijing	Mesures entreprises ou programmées (*) par le Gouvernement dans le secteur en faveur des femmes
<p>♦ Assurer, d'ici à l'an 2005, l'accès de tous à l'enseignement de base et permettre à 80% au moins des enfants d'âge scolaire d'achever leurs études</p> <p>s orientations.</p> <p>e l'éducation</p> <p>de discrimination "entre" les</p> <p>nouveau niveau</p> <p>faire avant l'an 2015</p> <p>Dans les zones rurales, rapprocheront de l'école "de" la population rurale et création de cantines</p> <p>* Crédit d'un mécanisme de suivi au service du Ministère de l'Education Nationale afin de sensibiliser à l'éducation de la petite fille et de la jeune fille.</p> <p>* Elaboration d'un plan d'action pour renforcer le maintien scolaire des jeunes et améliorer leur taux de</p> <p>ger les jeunes filles à opter filières scientifiques et dans les cycles du secondaire</p> <p>eur.</p> <p>en place d'un projet limité</p> <p>tétisation il touchant 1000 entre l'intérêt réel des femmes tétisation).</p> <p>écution du programme,</p> <p>à 8000 adultes- pistes parmi les aînées et</p> <p>ducation des femmes avec n du taux uisition de</p>	<p>L'éducation, une des priorités de premier ordre de l'action du Gouvernement. La préparation des Etats Généraux de l'éducation en cours permettra de fixer les orientations.</p> <p>♦ Assurer aux filles et aux garçons un accès égal à l'enseignement primaire et secondaire d'ici à l'an 2020.</p> <p>l'enseignement</p> <p>♦ Réduire au moins de moitié par rapport au niveau de 1990 le taux d'analphabétisme féminin; en particulier chez les femmes vivant dans les zones rurales, les migrantes, les réfugiées, les jeunes déplacées dans leur propre pays national d'abord et les femmes handicapées.</p> <p>Alphabétisation</p> <p>ages de 16 à 24 ans, populations analphabètes rurales!</p> <p>* Priorité donnée aux jeunes filles et dès pour objectifs la lutte contre l'analphabétisme et la promotion de la compétence.</p>
<p>2</p>	

♦ Mettre
d'enseign



Depuis 1996 : mise en place d'un vaste programme d'alphabétisation

pour 6400 femmes.

Mais il n'existe pas de programme d'alphabétisation spécifique pour les réfugiées ou les femmes handicapées.

Profit des systèmes ! A priori il n'existe pas de discrimination de formation ... non dans les systèmes d'enseignement et d'éducation mais dans les systèmes d'enseignement et de formation professionnels, compris pour la formation y compris dans la formation professionnelle. L'orientation des jeunes dans les domaines scientifiques et (filles et garçons) se fait en fonction de leur choix et de leurs résultats.

enfin les garderies d'enfants : Les garderies existantes sont privées donc séparées.

recevoir des systèmes d'enseignement et de formation et des programmes souples afin de permettre aux femmes de recevoir une éducation à vie;

L'alphabétisation fonctionnelle semble répondre tout à fait à cet objectif.

3. Santé

Mesures proposées dans le gouvernement dans le bénéfice des femmes

la Politique Nationale (mars 1995)
exécution d'un plan

Mesures entreprises ou programmées

programmée à l'action de la Conférence de Beijing

- Elaborer et mettre en œuvre des programmes de santé tenant compte des besoins spécifiques des femmes. Mise en

<p>l'offre d'un projet dans le cadre de la collaboration avec et "le FNUAP"</p>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Accorder une attention particulière aux besoins des filles. 	<p>Elaboration et programme de lutte contre les féminicides UNICEF, CARITAS</p>
<p>ction d'urine contre le CDS et le CDS et le prophylaxie prevention et la protection de la santé des femmes</p>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ veiller à ce que les femmes soient associées aux décisions qui concernent le VIH/SIDA et autres maladies sexuellement transmissibles, favoriser la mise au point de stratégies visant à les protéger de ces maladies à leur disposition des services de prévention abordables. 	<p>Programme National de VIH/SIDA en collaboration PNUDI Existence d'un Centre pour la prise en charge des MST (conseil et préservatifs).</p>
<p>de au projet</p> <p>Fides Femmes, accroître le nombre de femme occupant des postes de responsabilité dans le secteur de la santé, faciliter la collecte et la diffusion des données disponibles et des résultats de la recherche sur la santé des femmes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Promouvoir la recherche sur la santé de la femme. Directrice de lutte contre les MGI. 	<p>Une femme Coordinateur du programme national de planification familiale</p> <p>Une femme pharmacienne responsable de la pharmacie nationale d'approvisionnement</p>
<p>◆ Augmenter le montant des ressources allouées aux services sociaux et aux services de santé.</p>	<p>Part du budget de l'éducation dans le budget global (1999) : 10,17%</p>	<p>Part du budget de la santé dans le budget global (1999) : 4,06%</p>

Point 4 Violence

Mesures proposées dans le programme d'action de la Conférence de Beijing	Mesures entreprises ou programmées (*) par le Gouvernement dans le secteur en faveur des femmes
<p>Le Gouvernement devrait :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Condamner la violence à l'égard des femmes déclarée par les hommes et protéger la femme contre les violences, des traitements violents et humiliants (Art. 324 et 340 du Code pénal), contre les mutilations génitales, le viol (Art. 342) et prévoir des peines plus sévères et l'obligation de l'élimination à l'échelle de ces délits. 	<p>Le nouveau Code Pénal en vigueur en République de Djibouti depuis 1995, protège la femme contre les violences, des traitements violents et humiliants (Art. 324 et 340 du Code pénal), contre les mutilations génitales, le viol (Art. 342) et prévoit des peines plus sévères et l'obligation de l'élimination à l'échelle de ces délits.</p>

Point 5 Conflits armés et autres type de conflits

Mesures proposées dans le programme d'action de la Conférence de Beijing	Mesures entreprises ou programmées (*) par le Gouvernement dans le secteur en faveur des femmes
<p>Le Gouvernement devrait :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la participation des femmes aux activités de maintien de la paix et de la sécurité. 	<p>En République de Djibouti, les femmes exercent les métiers de soldat et de policier et participent directement à la sécurité.</p>
<p>Le PNUD finance le projet DJI/96/013 « Programme de réhabilitation et de renforcement des zones de retour et de réinsertion des femmes déplacées dans le cadre de l'opération de maintien de la paix et de la sécurité. »</p> <p>Le but de ce projet est principalement d'aider l'organisation constituée des femmes et des enfants déplacés par le conflit armé de 1991-94. Le personnel de mise en œuvre et</p>	<p>Favoriser les recherches sur la Paix et la sécurité avec et d'abord, mais aux femmes, des activités de</p>

Point 6 Participation à la vie économique

Mesures entreprises ou programmées (*) par le Gouvernement dans le secteur en faveur des femmes

Conférence

ation des lois Au niveau de la Fonction Publique, il n'existe pas de discrimination entre les hommes et les femmes pour la rémunération. On peut dire qu'en République de Djibouti le principe du travail égal ou de travail égal salaire

programme d'act

♦ Adopter et veiller à la mise en œuvre de mesures consacrant le principe de l'égalité entre les hommes et les femmes au travail égal ou de travail égal salaire

<ul style="list-style-type: none"> Les services nationaux et internationaux de statistiques devraient : <ul style="list-style-type: none"> présenter des données ventilées par sexe améliorer la collecte de données permettant d'évaluer la culture, l'économie, le commerce, les contraintes et les priorités notamment en matière d'accès à l'emploi et à 	<p>Création d'un Ministère chargé de la Promotion de la Femme, du Bien Etre Familial et des Affaires Sociales.</p> <ul style="list-style-type: none"> * Programmation d'études et d'enquêtes thématiques ou sectorielles : santé, éducation, formation, gouvernance, sport, agriculture, rôle de la femme dans les familles et les communautés, et les priorités notamment en matière d'accès à l'emploi et à
<p>Point 9. Droits fondamentaux:</p>	<p>Mesures proposées dans le programme d'action de la Conférence de Beijing</p>
<ul style="list-style-type: none"> Ratifier les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme notamment la "Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des personnes" humaine afin de sensibiliser l'opinion aux droits des femmes. 	<p>Mesures entreprises ou proposées (*) par le Gouvernement secteur en faveur des femmes</p> <p>La République de Djibouti a ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes depuis le 18 Novembre 1990.</p>
<ul style="list-style-type: none"> Diffuser des informations sur les mécanismes existants pour remédier aux violations des droits de l'homme. 	<ul style="list-style-type: none"> * Programmatiion d'émission d'information et de sensibilisation à travers les "médias" (Radio, surtout Télévision mais aussi la presse écrite).
<ul style="list-style-type: none"> Créer des institutions nationales de défense des droits fondamentaux des femmes ou renforcer les dispositifs existants. 	<ul style="list-style-type: none"> * Activités programmées par le Ministère Délégué chargé de la Promotion de la Femme, du Bien Etre Familial et des Affaires Sociales.
<ul style="list-style-type: none"> Ratifier la Convention relative aux droits de l'enfant où y adhérer et en faire respecter les dispositions. 	<p>Là République de Djibouti a ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant (le 6 Déc. 1990).</p>
<ul style="list-style-type: none"> Passer en revue leur législation nationale et abroger les lois discriminatoires à l'égard des femmes. 	<ul style="list-style-type: none"> * Activités programmées par le Ministère Délégué chargé de la Promotion de la Femme.

* Dispenser aux agents de la Fonction Publique un enseignement et une formation en matière de droits de la personne humaine mettant l'accent sur les droits des femmes

* Veiller à ce que les femmes puissent, à égalité avec les hommes, accéder à des emplois dans les tribunaux, les services de police et les établissements

* Mesure très intéressante mais qui semble difficile à réaliser faute de moyens techniques et financiers.

Il n'existe pas discrimination entre les sexes dans les secteurs mentionnés. La cour Suprême de Djibouti est présidée par une femme; 27 % du corps de la magistrature l'est représenté par des femmes. Les femmes occupent des postes d'avocats et de notaires.

Point 10 Médias

Mesures proposées dans le

Mesures entreprises ou programmées

<p>programme d'action de la Conférence de Beijing devrait :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la participation des femmes; • un pied d'égalité. <p>l'élaboration d'enseignement et de la Famille du Bien-Etre Familial et l'information destinées aux femmes.</p> <p>Le Ministère Délégué auprès du Premier Ministre, chargé de la Promotion</p> <p>ales s'est fixé comme</p> <p>ion de ces trois (3) ans.</p>	<p>(*) par le Gouvernement dans le secteur en faveur des femmes</p> <ul style="list-style-type: none"> * Promouvoir l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie d'information destinée aux femmes. ♦ Promouvoir l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie d'information destinée aux femmes.
---	--

Environnement et développement

<u>Mesures proposées dans le</u>	<u>Mesures entreprises ou programmées</u>
<u>e d'action de la Conférence de Beijing</u>	<u>(*) par le Gouvernement dans le secteur en faveur des femmes</u>

- ♦ Réduire les risques que courent les femmes du fait de menaces écologiques précédemment mentionnées.

• Faciliter et accroître l'accès des femmes à l'information et à l'éducation. De nombreuses actions de sensibilisation sont menées (brochures, journées de sensibilisation...) mais elles ne sont pas toujours accompagnées d'actions concrètes en faveur des femmes.

- ◆ Promouvoir la recherche sur les femmes et l'environnement.

* Action non programmée par manque de moyens.

Point 4 : Femmes et affaires

programme d'action de la Conférence de Beijing

● Promouvoir et appliquer le projet de loi portant Code civil et législatives sur l'âge minimal atteignant l'âge légal minimum du mariage à 18 ans.

(*) par le Gouvernement dans le secteur en faveur des femmes

légal minimum du mariage à 18 ans.

Énoncé, les efforts continuent les filiales préjudiciables aux hommes de tout (Gouvernement)

Le Royaume-Uni a signé la Convention relative à l'admission à l'emploi et à l'emploi des femmes. Protéger les filles de l'exploitation, ainsi que le respect des droits économiques, sociaux et culturels dans les limites des ressources du pays.

Article 333 du Code Pénal Djiboutien de 1996 protège les femmes et les filles contre les mutilations génitales et prévoit des peines importantes à l'égard de ces